

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES TENUE LE 6 AVRIL 2016

L'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de la Banque Laurentienne du Canada a eu lieu à la Galerie du Centre de diffusion TMX, à Toronto, le mercredi 6 avril 2016, à 9 h 30.

La présidente du conseil d'administration, Mme Isabelle Courville, préside l'assemblée et la secrétaire de la Banque, Mme Christiane Vachon, agit comme secrétaire.

Après avoir souhaité la bienvenue aux personnes présentes, la présidente a présenté les principales réalisations du conseil d'administration en 2015, notamment la nomination de M. François Desjardins, à titre de Président et Chef de la direction. La présidente a également fait état des améliorations apportées en matière de gouvernance et des changements proposés aux règlements généraux de la Banque. Elle a ensuite remercié M. Bazin et M. Genest pour leurs loyaux services rendus à la Banque, suite à leur décision de ne pas resoumettre leur candidature à l'élection des administrateurs.

La présidente a désigné Mme Martine Gauthier et M. Steve Gilbert à titre de scrutateurs.

La présidente déclare que l'avis de convocation de l'assemblée a été dûment signifié et que le quorum de 10 actionnaires est atteint. Elle confirme que les détenteurs d'actions ordinaires de plus de 50 % des voix à l'assemblée sont présents ou représentés par procuration. L'assemblée peut donc valablement délibérer.

La présidente invite, par la suite, les actionnaires à consulter la procédure sur le vote à l'endos de l'ordre du jour de l'assemblée.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est proposé que le paragraphe 8.1 du règlement III des règlements généraux de la Banque exigeant un vote cumulatif soit abrogé. La proposition est soumise au vote des actionnaires. La présidente indique qu'en raison des votes par procuration déjà reçus, le pourcentage des votes en faveur de cette résolution est supérieur au minimum requis de 66 2/3 %. Le texte de la résolution se retrouve à l'annexe A de la Circulaire. L'assemblée a ensuite procédé à la résolution suivante.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est proposé que l'amendement à l'article 1 du règlement IV des règlements généraux de la Banque visant à changer un nombre fixe d'administrateurs pour un nombre d'administrateurs variant entre 7 et 13 soit confirmé. La proposition est soumise au vote des actionnaires. La présidente indique qu'en raison des votes par procuration déjà reçus, le pourcentage des votes en faveur de cette résolution est supérieur au minimum requis de 66 2/3 %. Le texte de la résolution se retrouve à l'annexe A de la Circulaire. L'assemblée a ensuite procédé à la résolution suivante.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est proposé que les autres modifications apportées aux règlements généraux de la Banque, c'est-à-dire : i) l'abrogation des actions privilégiées de catégorie A, séries 1 à 5, ii) la modification au quorum des assemblées des actionnaires et iii) la modification relative à l'élection et à la durée du mandat des administrateurs soient confirmées. La proposition est soumise au vote des actionnaires. La présidente indique qu'en raison des votes par procuration déjà reçus, le pourcentage des votes en faveur de cette résolution est supérieur au minimum requis de 66 2/3 %. Le texte de la résolution se retrouve à l'annexe A de la Circulaire. L'assemblée a ensuite procédé à la résolution suivante.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les candidats suivants sont proposés aux postes d'administrateurs de la Banque pour la prochaine année : Mme Lise Bastarache, M. Richard Bélanger, M. Michael T. Boychuk, Mme Isabelle Courville, M. François Desjardins, M. Michel Labonté, M. A. Michel Lavigne, Mme Jacqueline C. Orange, Mme Michelle R. Savoy, M. Jonathan I. Wener et Mme Susan Wolburgh Jenah. La proposition est soumise au vote des actionnaires. L'assemblée a ensuite procédé à la résolution suivante.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est proposé que le cabinet de comptables Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. soit nommé auditeur de la Banque pour la prochaine année. La proposition est soumise au vote des actionnaires.

La présidente mentionne que, tel qu'il a été décidé lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de la Banque tenue le 10 mars 2009, les actionnaires peuvent voter sur une résolution concernant l'approche en matière de rémunération des membres de la haute direction visés, laquelle est énoncée à l'annexe B de la Circulaire. Bien que cette résolution ne soit qu'à titre consultatif, le conseil tient compte des résultats du vote lors de ses délibérations concernant de futures modifications aux politiques, procédures ou décisions concernant la rémunération des membres de la haute direction visés.

La Banque a reçu un préavis de la part d'un actionnaire, le MÉDAC, à l'effet qu'il désirait saisir l'assemblée de cinq propositions. Après s'être entretenu avec des représentants de la direction de la Banque, le MÉDAC a convenu : (i) de soumettre au vote les quatre propositions intitulées « *Durée des mandats* », « *Simplification de l'information financière* », « *Service à la clientèle* » et « *Payer sa juste part d'impôts* » et (ii) de ne pas soumettre au vote la cinquième proposition intitulée « *Politique exemplaire de mixité* » et de simplement l'inclure à la Circulaire à titre informatif. Le texte des cinq propositions se retrouve à l'annexe C de la Circulaire.

Le vice-président exécutif et chef de la direction financière de la Banque fait la revue des résultats pour l'exercice 2015.

La présidente mentionne que les états financiers annuels pour l'exercice clos le 31 octobre 2015 ainsi que le rapport de l'auditeur y afférent, lesquels ont déjà été distribués aux actionnaires, sont présentés à l'assemblée. Ces états financiers et rapport de l'auditeur sont déclarés officiellement reçus.

La présidente demande alors à l'assemblée si les personnes présentes ont des questions à poser ou des sujets à soulever. Des personnes, y compris certains actionnaires ou fondés de pouvoirs posent des questions et formulent des commentaires sur les points suivants :

- la vente de certaines succursales à la Banque TD en 2003 ;
- la possibilité que la Banque offre des services aux particuliers en Ontario ;
- le plan stratégique ambitieux de la Banque.

Les scrutateurs font rapport à l'assemblée que les porteurs de 19 332 549 actions ordinaires sont présents en personne ou représentés par des fondés de pouvoir, soit 63.76 % des actions ayant le droit de vote.

Tous les administrateurs ont été élus par un pourcentage de voix variant entre 92,15 % et 99,73 %.

Le résultat des autres votes est comme suit :

	VOTER POUR	VOTER CONTRE	S'ABSTENIR DE VOTER
	%	%	%
Vote cumulatif	99,67	0,33	s.o.
Nombre d'administrateurs	99,61	0,39	s.o.
Autres modifications aux règlements généraux	99,63	0,37	s.o.
Nomination d'un auditeur	94,45	s.o.	5,55
Vote consultatif sur la rémunération des membres de la haute direction visés	91,26	8,74	s.o.
Proposition 1 d'un actionnaire - Durée des mandats	2,68	97,19	0,13
Proposition 2 d'un actionnaire - Simplification de l'information financière	0,93	98,95	0,12
Proposition 3 d'un actionnaire - Service à la clientèle	0,87	98,99	0,14
Proposition 4 d'un actionnaire - Payer sa juste part d'impôts	0,68	99,10	0,22

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare close l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires.

(signé) Isabelle Courville

Isabelle Courville

À une séance du conseil d'administration tenue immédiatement après l'assemblée des actionnaires, Mme Isabelle Courville a été élue présidente du conseil d'administration de la Banque et M. François Desjardins a été nommé président et chef de la direction de la Banque.